



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

BIBLIOTHÈQUE

Politique d'acquisition, de développement et d'évaluation des collections

Humanités (médecine)

Validation	:	Humanités (médecine)
Date de validation	:	02.03.2026
Mise à jour prévue	:	Mise à jour annuelle
Référent académique	:	Prof. Alexandre Wenger, Prof. Samia Hurst
Spécialiste de discipline	:	Muriel Leclerc
Responsable de site	:	Tamara Morcillo
Diffusion	:	

<https://www.unige.ch/biblio/fr/disciplines/humanites-medecine/accueil/>

<https://www.unige.ch/biblio/fr/disciplines/humanites-medecine/bioethique/>

<https://www.unige.ch/biblio/fr/disciplines/humanites-medecine/histoire-et-sciences-humaines-en-medecine/>



Table des matières

Table des matières

1	Introduction.....	2
2	Principes généraux.....	4
3	Critères d'acquisition et de développement.....	5
4	Spécificités de la discipline	6
	Désherbage	6
	Gestion des dons.....	7

1 Introduction

La présente politique d'acquisition et de développement des collections pour la discipline 'Humanités' (médecine) est organisée en trois parties : une collection de littérature secondaire (littérature critique), une collection de littérature primaire (sources) et une collection de référence. Elle couvre les domaines suivants :

I. LITTÉRATURE SECONDAIRE – LITTÉRATURE CRITIQUE

Bioéthique
Histoire de la bioéthique
relation médecin-patient
Aspects éthiques du début et de la fin de vie
Éthique reproductive
Enjeux éthiques spécifiques (génétique, neuroéthique, psychiatrie, pédiatrie, médecine d'amélioration, etc.)
Éthique de la recherche sur l'être humain et sur l'animal
Enjeux éthiques en santé publique et économie de la santé
Philosophie morale et éthique appliquée
Politique de santé (justice sociale et équité dans l'accès aux soins de santé)
Technologies médicales (aspects éthiques)
Histoire et philosophie des sciences en rapport avec la médecine
Histoire de la médecine en général (par domaines, par périodes)
Histoire de la médecine par spécialité médicale
Histoire des épidémies / maladies infectieuses
Histoire de la psychiatrie
Histoire du corps et de l'anatomie
Anthropologie et médecine
Religion et médecine
Philosophie et médecine
Art et médecine (musique, littérature, cinéma, etc.)
Études de genre et médecine
Santé / médecine et sexualités



Histoire des soins infirmiers
Médecine humanitaire / médecine militaire
Pharmacologie (enjeux éthiques, histoire)
Histoire des émotions
Histoire de la pratique médicale
Éducation médicale
Médecine et art (musique, littérature, cinéma, etc.)
Médecine et narration
Humanités médicales numériques
Lieux de santé

II. LITTÉRATURE PRIMAIRE -SOURCES (XVIe-XXe siècle)

Sciences précliniques

Anatomie
Bactériologie
Biochimie et biophysique
Biologie
Botanique
Chimie
Cytologie
Embryologie
Génétique
Histologie
Immunologie
Néoplasmes
Parasitologie
Pathologie
Pharmacologie et pharmacie
Physiologie
Toxicologie
Zoologie

Médecine et Santé

Hygiène
Médecine générale
Médecine légale
Santé publique
Pratique de la médecine
Soins infirmiers
Hôpitaux

Spécialités médicales

Maladies infectieuses
Maladies de carence et métaboliques
Intoxications par les plantes
Système musculo-squelettique
Système respiratoire
Système cardiovasculaire
Hématologie



Système gastro-intestinal
Système urogénital
Système endocrinien
Système nerveux
Psychiatrie
Radiologie
Chirurgie
Gynécologie
Obstétrique
Dermatologie
Pédiatrie
Gériatrie et maladies chroniques
Dentisterie
Oto-rhino-laryngologie
Ophtalmologie
psychiatrie

Médecine vétérinaire

III. COLLECTION DE REFERENCE

Dictionnaires, dictionnaires historiques, encyclopédies, encyclopédies historiques, documents de référence en lien avec la bioéthique, l'histoire de la médecine et les sciences humaines en médecine.

Par ailleurs, les acquisitions concernant des disciplines connexes ou transversales présentant un intérêt pour la discipline sont prises en compte en collaboration avec les bibliothécaires spécialistes de discipline et les référent-es académiques concerné-es des autres sites de la BUNIGE.

2 Principes généraux

La présente politique d'acquisition et de développement des collections s'inscrit dans le respect des principes énoncés dans la Politique documentaire de la Bibliothèque de l'Université de Genève (<http://www.unige.ch/dis/politique-documentaire/>).

Aucune discipline ne peut viser à l'exhaustivité des publications scientifiques dans son domaine. Les acquisitions se basent sur une veille sur les nouvelles publications de la discipline et sur le développement des activités de recherche de l'institut Ethique, histoire, Humanités (ieh2).

Toute intention d'acquisition doit au préalable faire l'objet d'une analyse du coût engendré, afin de ne pas impliquer des dépenses démesurées que le budget alloué ne pourrait pas supporter.

Avant toute acquisition, la disponibilité des documents sélectionnés sur les autres sites de la bibliothèque de l'UNIGE est prise en compte, tout comme la disponibilité auprès d'autres bibliothèques scientifiques à Genève et en Suisse, afin d'évaluer le degré de complémentarité ou de redondance.

La présence exhaustive des publications des chercheurs et professeurs de l'ieh2, sous forme de monographie dans la collection 'Humanités', n'est pas requise lorsqu'elles sont en *open accès* dans l'Archive ouverte. Pour les autres publications, l'acquisition se fait au cas par cas.

L'analyse de l'usage des collections imprimées (nombre de prêts) est effectuée au cas par cas, principalement dans le cadre des inventaires ou des analyses qualitatives ou quantitatives des collections.



L'analyse de l'usage des collections imprimées et en version électronique (statistiques de consultation) est effectuée régulièrement à titre consultatif et analysée en collaboration avec les bibliothécaires qui coordonnent la gestion des périodiques et des bases de données.

3 Critères d'acquisition et de développement

Toute acquisition répondant aux besoins de recherche et d'enseignement est admise, dans les limites du budget alloué, si elle répond aux critères suivants :

Langues : En général anglais, français, allemand. Une autre langue est possible si besoin spécifiques énoncés par le corps académique.

Fraîcheur des documents : achat de documents publiés au cours des deux dernières années, sans limite pour les propositions d'achat du corps académique et lorsqu'il s'agit de combler une lacune dans un domaine d'étude ou de recherche.

Format : L'accès électronique est privilégié pour autant que le prix, l'ergonomie et le nombre d'accès simultanés soient satisfaisants. Le choix se fait aussi en accord avec les préférences d'accessibilité et d'utilisation du corps académique.

Les acquisitions de monographies (imprimées) se font dans un moindre volume pour la recherche en bioéthique. Dans ce domaine, les périodiques scientifiques constituent la principale source d'information. La politique d'acquisition prend en compte cette spécificité.

Nombre d'exemplaires en version imprimée : Sauf exception, sauf besoin spécifique, un seul exemplaire par titre

Types de documents : Essentiellement des monographies sous forme papier ou électronique, dvd pour la collection Cinemed et bandes dessinées lorsqu'elles sont recommandées.¹

Types de documents à éviter : Tout document accessible librement en version électronique, publications d'éditeurs et d'éditrices trop généralistes ou jugés peu fiables, littérature grise, supports obsolètes (cd-roms, VHS)

Niveau de conspectus : Les niveaux de Conspectus (de 0 à 5) reflètent la profondeur et la complexité des documents. Tous les niveaux de conspectus sont admis.²

Complémentarité : Une collaboration et une concertation sont établies avec les spécialistes des disciplines concernées sur les autres sites afin de mutualiser les achats électroniques (ebooks, accès online) et de coordonner les achats de monographies.

Nouvelles éditions : Achat d'une nouvelle édition selon besoin. Pas d'achat systématique.

¹ Les bandes dessinées ainsi que les ouvrages de vulgarisation sont utiles pour montrer comment le sujet est compris, et marquer la différence entre recherche spécialisée et compréhension générale. Les bandes dessinées répondent aussi aux besoins du corps enseignant des SHM qui a recours à du contenu visuel (dimension intermédiaire de l'enseignement).

² *Ibid*



Source : Documents jugés utiles par la bibliothécaire spécialiste de discipline, repérés dans les outils de sélection.

Documents proposés par le(s) correspondant(s) académique(s), les enseignants, les chercheurs, pour autant que la demande réponde aux conditions de la Politique d'acquisition (PA) et que le budget alloué est respecté.

Tout document recommandé par les enseignants

Degré d'obsolescence : durée d'actualité du contenu

5 à 10 ans pour les domaines de la bioéthique.

10 à 20 ans pour les domaines d'histoire de la médecine et des sciences humaines en médecine.

Pas d'obsolescence pour la collection 'source'.

4 Spécificités de la discipline

Désherbage

Le désherbage fait partie intégrante du développement et de la gestion des collections. Le terme désherbage recouvre aussi bien la relégation en magasins fermés, la réduction du nombre d'exemplaires, que l'élimination des documents. Cette activité peut intervenir ponctuellement mais se déroule généralement suite à l'analyse de l'usage des collections

Pour la littérature secondaire :

Dans le domaine de la bioéthique, les monographies de plus de 10 ans peuvent être retirées des collections pour être versées au Dépôt de la Bibliothèque de l'Université de Genève (DBU) ou mises au rebut.

Dans les domaines de l'histoire de la médecine et des humanités médicales, avant toute opération de désherbage, une évaluation est effectuée avec les référents académiques sur la base des inventaires pour identifier les cas particuliers à prendre en considération.

En cas de doute sur la valeur historique d'un document, consulter le référent académique.

Dans le cas de doublons au sein de l'UNIGE, les spécialistes de discipline se concertent afin de conserver une seule version imprimée sur site ou au DBU.

De manière générale, les périodiques en version imprimée sont conservés à la bibliothèque du site CMU, notamment les titres jugés comme indispensables par les chercheurs et enseignants.

En fonction de l'espace disponible, une sélection est faite afin de déposer des périodiques au Dépôt de la Bibliothèque de l'Université de Genève (DBU) sur la base des critères suivants : accès aux archives électroniques (backfiles), besoins et recommandations des académiques.

Pour la littérature primaire :



Aucun désherbage de documents source (XVI – XXe). Pour le désherbage d'un document plus récent, en cas de doute sur sa valeur historique, consulter le référent académique.

Gestion des dons

➤ **Les dons / legs sont acceptés pour autant qu'ils répondent aux critères suivants :**

- Les dons doivent être pertinents au regard des critères du développement des collections : les ouvrages doivent faire partie des champs thématiques de la collection.
- L'âge des documents doit être de 70 ans ou plus au moment de l'intégration du don dans les collections. Cette durée peut exceptionnellement être inférieure, si la qualité des documents le justifie.

•

➤ **Les dons suivants sont refusés :**

- Les dons de périodiques, excepté les volumes qui complètent des lacunes dans la couverture des titres existants.
- Les supports difficiles à conserver (VHS, CD)
- Les illustrations, photographies, ...
- Les instruments, les objets
- Les ouvrages dont l'accès au contenu intellectuel est déjà garanti, soit :

1. Les ouvrages qui feraient doublons avec les exemplaires de la bibliothèque de l'Université de Genève.
2. Les ouvrages déjà disponibles (toute édition confondue) sur l'ensemble du réseau genevois (Université, hautes écoles et bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève).
3. Les ouvrages accessibles en ligne (qu'il s'agisse d'ebooks en open access, d'ebook sous licence UNIGE, d'ouvrages libres de droits, ...)

Si le don répond à ces critères, il peut être soumis à la spécialiste de discipline des collections Humanités. Une liste des documents proposés est souhaitable et rendra plus aisé l'acceptation et le traitement du don.

Le référent académique peut être consulté pour juger de la valeur historique des documents.

En effectuant le don, le donateur transfère la propriété à la Bibliothèque de l'UNIGE. La bibliothèque se réserve ainsi le droit de ne conserver qu'une sélection de documents proposés et de refuser le reste, selon les critères établis. Elle se réserve aussi le droit de les soumettre, ultérieurement, à une nouvelle évaluation (selon sa politique de désherbage).

Les étudiants, les membres UNIGE ou HUG, qui souhaitent faire don de leurs ouvrages à l'occasion d'un départ ou d'un déménagement, peuvent déposer leurs livres à l'accueil de la bibliothèque. Ceux-ci seront mis à disposition de nos lecteurs sans intégrer les collections et sans faire l'objet d'inventaire. Le volume ne doit pas excéder l'équivalent de deux sacs papier.

La Bibliothèque du site Uni CMU demande aux donateurs d'acheminer eux-mêmes leurs dons durant ses heures d'ouverture, ou de prendre en charge les frais de livraison.